

CANADA

ENTENTE INTERVENUE

PROVINCE DE QUÉBEC

ENTRE

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
Ministère des transports
(ci-après appelé, « l'Employeur »)

ET

L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE
DES INGÉNIEURS DU GOUVERNEMENT
DU QUÉBEC
(ci-après appelé, « APIGQ »)

Les parties conviennent de former un comité traitant de la sous-traitance en ingénierie.

Le mandat de ce comité est de déterminer les impacts et d'analyser les problématiques liées à la gestion et à la réalisation de travaux d'ingénierie en sous-traitance. Le comité choisit conjointement certains projets spécifiques ayant fait l'objet d'un appel d'offres au ministère des Transports, afin de formuler ses constatations et ses propositions aux parties.

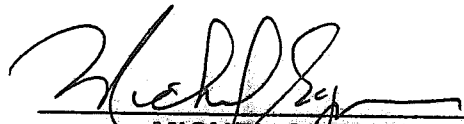
Ce comité est composé de deux membres de l'APIGQ dont l'un dégage et de quatre membres représentant l'employeur (trois représentants du personnel d'encadrement et un représentant de la Direction des ressources humaines). Ce comité peut s'adjoindre des personnes-ressources acceptées par les deux parties et variant en fonction des besoins des travaux du comité.

Le rythme des rencontres est déterminé par le comité. Les parties s'entendent pour produire un rapport pour novembre 2005.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Québec, le 22 juin 2005.



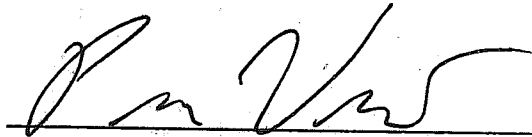
PIERRE GRENIER
Directeur général
Direction générale des services à la
gestion
MINISTÈRE DES TRANSPORTS



MICHEL GAGNON, Ing.
Président de L'ASSOCIATION
PROFESSIONNELLE DES INGÉ-
NIEURS DU GOUVERNEMENT DU
QUÉBEC (APIGQ)



ANN CLEARY
Directrice par intérim
Direction des ressources humaines
MINISTÈRE DES TRANSPORTS



L'ASSOCIATION PROFESSION-
NELLE DES INGÉNIEURS DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
(APIGQ)